



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## épidémies

Question écrite n° 77201

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur la lutte contre le virus Ebola. Face à la crise sanitaire provoquée par le virus Ebola en Afrique subsaharienne, la France a envoyé dans les zones contaminées, au plus près des populations, des personnels du service de santé des armées (SSA) qui ont agi avec courage et efficacité. Cette capacité d'intervention dans l'urgence exige une préparation et une anticipation inscrites dans la durée. En conséquence, face au risque Ebola, il lui demande de préciser les mesures préventives et anticipatrices prises par le SSA pour disposer des personnels et matériels lui permettant d'intervenir dans l'urgence.

### Texte de la réponse

Dès juillet 2014, le ministère de la défense - et en particulier le service de santé des armées (SSA) - a participé à l'action gouvernementale et à la mise en oeuvre du dispositif sanitaire national afin de limiter la propagation et d'atténuer les effets de l'épidémie de maladie à virus Ébola (MVE). Pionnier dans la lutte contre les maladies infectieuses et tropicales, le SSA détient en effet une expertise reconnue dans ce domaine au sein de l'institut de recherche biomédicale des armées et des services spécialisés des hôpitaux d'instruction des armées (HIA), et contribue à ce titre aux plans nationaux de réponse aux crises sanitaires. Le SSA a ainsi mené de nombreux travaux dans le cadre du plan gouvernemental d'intervention face aux menaces biologiques. Par ailleurs, l'HIA Bégin, qui dispose de chambres à pression négative et d'un circuit spécifique d'accueil de patients contagieux, est le centre de référence militaire pour la prise en charge des maladies émergentes. A l'occasion de l'épidémie de MVE, les cliniciens, épidémiologistes et chercheurs du SSA ont participé aux groupes de travail interministériels qui ont rédigé les procédures de prise en charge des patients. De plus, au mois d'août 2014, l'HIA Bégin a été référencé par le ministère chargé de la santé comme établissement habilité à la prise en charge des cas possibles ou confirmés de MVE. Il est à ce jour le seul hôpital français à avoir accueilli des malades contaminés par le virus Ébola. Fort de son expertise et de l'expérience supplémentaire procurée par l'accueil de ces malades, le SSA a su faire preuve de réactivité pour armer en Guinée, conformément à la décision du Président de la République, le centre de traitement des soignants (CTS), qui a fonctionné jusqu'au 15 juillet dernier. Structure médicale unique en son genre, le CTS était une unité médicale opérationnelle (UMO) de circonstance déployée sous tentes. Il était constitué, d'une part, de matériels utilisés par le SSA pour activer les postes médicaux et les antennes chirurgicales assurant le soutien des forces sur les théâtres d'opérations militaires et, d'autre part, d'équipements spécialement acquis pour répondre aux besoins de la mission. Cette UMO comprenait une zone d'accueil des patients, un sas d'habillage-déshabillage, une aire d'hospitalisation et un laboratoire permettant de réaliser des examens de biologie moléculaire pour identifier le virus Ébola et des examens de biologie médicale pour suivre l'évolution des patients. Les biologistes et techniciens de laboratoire pouvaient manipuler du sang contaminé dans des conditions optimales de sécurité grâce à une iso-room et à un isolateur trois gants (aussi appelé « boîte à gants ») écartant tout risque pour eux-mêmes ainsi que pour l'environnement. Outre le CTS, déployé à Conakry, le SSA disposait d'une autre UMO de ce type, située au sein du centre de formation opérationnelle santé (CeFOS) à La Valbonne (Ain), qui a dispensé sa dernière formation

du 22 au 26 juin 2015 et devrait être définitivement fermée au mois de septembre prochain, en l'absence de reprise de l'épidémie. Pour accomplir sa mission de lutte contre le virus Ébola, le SSA a mis au point une formation spécifique incluant des modules d'e-formation accessibles en ligne sur sa plate-forme d'enseignement à distance et des modules pratiques, d'une durée totale de cinq jours, comprenant des ateliers sur la biodiversité et la simulation des séquences de fonctionnement du CTS. Au cours de ces séances, les consignes et savoir-faire se rapportant à la prise en charge d'un patient hautement contagieux étaient enseignés : mettre et enlever un équipement de protection individuelle, gérer des déchets à risques, rééquiper une chambre de patient, gérer des situations particulières (malaise ou accident d'exposition virale). Ces ateliers, auxquels ont participé tous les personnels volontaires pour servir au sein du CTS, se sont déroulés au CeFOS. Les biologistes et les techniciens de laboratoire ont suivi un module de formation complémentaire dédié à la manipulation d'échantillons biologiques sous « boîte à gants », dispensé à l'HIA Bégin. A leur retour en France, les personnels du CTS ont bénéficié d'un suivi assuré par le centre d'épidémiologie et de santé publique des armées en liaison avec l'institut de veille sanitaire et les agences régionales de santé. Cette procédure visait à prendre très rapidement en charge les militaires qui auraient présenté des signes évocateurs de MVE afin de préserver intactes toutes les chances de guérison. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié en 2013 a réaffirmé le rôle primordial du SSA pour répondre aux crises sanitaires dans le cadre de la fonction stratégique « Connaissance - anticipation ». Sur la base des moyens dont il dispose, le SSA est en mesure de concevoir des structures médicales adaptées aux besoins. Son personnel, rompu aux situations d'urgence dans des environnements dégradés, est capable, au terme d'une formation intensive de haut niveau, de prendre en charge des patients dans des conditions optimales de sécurité.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77201

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 mars 2015](#), page 2421

**Réponse publiée au JO le :** [25 août 2015](#), page 6487